



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille IAUGL - Université de Lille - Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2024/2025

Sur l'année scolaire 2023-2024, la CALL et l'Université de Lille, et plus spécifiquement l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL), ont conventionné afin de mener des ateliers de projet, permettant, d'une part, de mettre en situation professionnelle les étudiants, d'autre part, d'apporter aux maîtres d'ouvrage une réflexion à la fois universitaire et pratique sur des sujets innovants à explorer.

Au regard de la qualité des rendus et de l'enrichissement des réflexions apportées, il est proposé de reconduire le dispositif, sur deux sujets :

- Une étude urbaine du centre-ville d'Aix-Noulette, pour valoriser le foncier disponible en lien avec la programmation de l'habitat, des besoins en stationnement et du fonctionnement des équipements,
- Une étude urbaine et de programmation d'une friche à Vendin-le-Vieil, pouvant accueillir un parking-relais de la gare de Pont-à-Vendin et le passage de l'Eurovélo 5, conforter les activités économiques existantes, implanter un équipement ferroviaire de type centre technique, ou encore valoriser la biodiversité.

Ces réflexions n'ont pas vocation à être des études de faisabilité, mais bien une première approche permettant d'esquisser des pistes de projet sur des secteurs à enjeux non ou peu étudiés jusqu'alors. Le choix des sites d'études se fait en lien avec les partenaires universitaires et permettent de traiter de sujets transversaux qui pourraient être utiles pour d'autres réflexions portées par la CALL et les communes qui la composent.

Deux types de convention conjointes sont proposés :

- une convention de partenariat favorisant les échanges, les conditions financières de cette convention s'élèvent à une participation de 5 000 € par atelier de projet, soit 10 000 €,
- une convention de projet collectif, précisant le sujet d'étude proposé à un groupe d'étudiants et définissant les conditions de réalisation de cet atelier.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les deux conventions de projet collectif et la convention de partenariat avec l'Université de Lille.

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout document utile relatif à la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit1 2045.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégué 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de délégataire de l'exploitation du Port Fluvial de Harnes, pour le compte de Voies Navigables de France jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son sous-délégué du service (Ports de Lille) conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Parmi les 10 sites gérés par Ports de Lille, seuls 4 ont connu une hausse de leur trafic fluvial en 2023 par rapport à 2022. C'est le cas du Port de Harnes qui a progressé de 6,29 % pour un atteindre un trafic de 559 438 tonnes, résultat qui illustre le potentiel de cet équipement structurant pour le développement économique du territoire.

Ce port est à la veille de changements importants avec l'arrivée programmée de la société GALLOO (spécialisée dans le recyclage de métaux) dont les travaux devraient démarrer cet automne pour une mise en service début 2026. Cette implantation devrait profondément modifier le visage du port de Harnes et booster son activité.

A noter, que par délibération du 14 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération a renouvelé sa confiance à Ports de Lille pour gérer le port de Harnes jusque 2030.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport annuel du sous-délégué du service du Port Fluvial de Harnes concernant l'année 2023 présenté par la CCIR Hauts-de-France (Ports de Lille).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Accompagnement de la reprise de la société DURISOTTI par GTE Automotive Avance remboursable

La société DURISOTTI, spécialisée dans la transformation de véhicules et utilitaires légers et située avenue de la fosse 13 à Sallaumines, appartenait au groupe GFC Liberty. En grande difficultés commerciales et financières, elle a été reprise le 12 juillet dernier par le groupe GTE Automotive.

GTE Automotive est un groupe industriel familial nordiste spécialisé dans la conception et la fabrication de solutions de mobilité et aménagement de véhicules professionnels, qui emploie plus de 200 salarié sur 6 sites industriels dans les Hauts de France. Cette croissance externe permet au groupe de passer un cap pour devenir une ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) comprenant plus de 400 salariés.

La reprise de DURISOTTI est un enjeu social et de souveraineté industrielle dans un contexte en pleine mutation de la filière automobile régionale. Le repreneur GTE Automotive, fort de sa capacité d'innovation et de sa connaissance des métiers industriels prévoit de sauvegarder les 165 emplois du site de Sallaumines, dont 78 % résident sur 23 des 36 communes de la CALL.

Le plan de financement de la reprise est de l'ordre de 14,7 millions d'euros. Il comprend notamment des frais de remise en conformité des installations, des investissements urgents, une reconstitution des stocks et plus largement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est sollicitée à hauteur de 600 000 € sous forme d'avance remboursable sur une durée de 5 ans au taux de 4 % comprenant un différé de 12 mois, couvrant ainsi 4 % du besoin global aux côtés de l'actionnaire, des banques, de la Région et de l'État.

Une telle intervention est possible par l'article L1511-2 du Code général des Collectivités territoriales qui permet aux intercommunalités de venir abonder l'aide de la Région (qui intervient à hauteur de 1,5 million d'euros) sur les régimes spécifiques qu'elle a institués.

Ce prêt serait décaissé en une seule fois dès le vote du Conseil communautaire (et la notification de la présente délibération) sous réserve du bouclage du plan de financement, et notamment de l'intervention de l'Etat, permettant la pérennité de l'entreprise .

Les modalités de versement, suivi et remboursement ainsi que les engagements respectifs (notamment celui du maintien des effectifs de l'entreprise) feraient l'objet d'une convention spécifique. Le remboursement serait mensuel par prélèvement automatique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement la reprise de la société DURISOTTI par le groupe GTE Automotive en accordant une avance remboursable de 600 000 € aux conditions mentionnées ci-dessus. Cette intervention est permise par l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le règlement (UE) n° 2023 /2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 concernant l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union Européenne relatif aux aides de minimis. publié au JOUE du 15 décembre 2023.

Autorise le Président à signer avec la société GTE Automotive, ou toute autre société s'y substituant, la convention portant sur une avance remboursable d'un montant de 600 000 €, et tous documents et actes juridiques, administratifs et financiers afférents.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 600 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget/Investissement/ligne de crédit 11 243

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Commercialisation de stands - Green Business-Forum - 27 mars 2025

La CALL organise la deuxième édition du Green Business Forum le 27 mars 2025 prochain à l'Arena Stade Couvert à Liévin.

La CALL souhaite commercialiser les stands aux exposants selon la grille tarifaire suivante :

- Pack partenaire : gratuit

- Pack 6m² : 400 € HT

surface de 6m²
cloisons mélaminées, rail de spots, enseigne , disjoncteur
un kit mobilier : 1mange debout+ 2 tabourets
référencement sur le site du GREEN BUSINESS FORUM
référencement sur le programme en ligne

- Pack exposant 12m² : 750 € HT

surface de 12 m²
cloisons mélaminées, rail de spots, enseigne , disjoncteur
un kit mobilier : 1mange debout+ 2 tabourets
référencement sur le site du GREEN BUSINESS FORUM
référencement sur le programme en ligne

- Pack exposant 12 m² + : 1 200 € HT

surface de 12 m²
cloisons mélaminées, rail de spots, enseigne , disjoncteur
un kit mobilier: 1 mange debout+ 2 tabourets
référencement sur le site du GREEN BUSINESS FORUM
référencement sur le programme en ligne
post promotionnel linkedin
article linkedin dédié
référencement sur le bandeau des newsletters
présence du roll-up à l'entrée du salon

- Pack premium : 3500 € HT

surface de 12 m²
cloisons mélaminées, rail de spots, enseigne , disjoncteur
2 kits mobiliers : 2 mange debout+ 2 tabourets
référencement sur le site du GREEN BUSINESS FORUM
référencement sur le programme en ligne
post promotionnel linkedin
article linkedin dédié
référencement sur le bandeau des newsletters
présence du roll-up à l'entrée du salon
logo sur toute la communication print et web
visibilité sur tous les supports stratégiques print et web

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la Communauté d'Agglomération à adopter la grille tarifaire suivante :

- Pack partenaire : gratuit
- Pack 6m²: 400 € HT
- Pack 12m²+ : 750 € HT
- Pack 12 m²: 1 200 € HT
- Pack premium : 3 500 € HT

Autorise le Président à signer tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les recettes seront versées au budget annexe Action Économique sur la ligne de crédit 96 11.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Etude de préfiguration d'écologie industrielle et territoriale - Avenant 2 à la convention de groupement de commandes CALL CAHC

Le Conseil Communautaire a validé le 14 décembre 2023 le lancement d'une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle des Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cette étude de préfiguration a fait l'objet d'une demande de financement complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts, d'un montant forfaitaire maximum de 21 600 €. Cette subvention sera touchée par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, qui en versera 35 % à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, soit 7 560 € maximum.

Dans ce contexte, un deuxième avenant à la convention constitutive du groupement de commandes est nécessaire, pour prendre en compte cette subvention supplémentaire et pour préciser ses modalités de versement. L'avenant consiste à la modification de :

- L'article 5 de la convention « rôle du coordonateur » : « la CALL dépose le dossier de subvention auprès de l'ADEME qui versera à chaque EPCI sa part de la subvention, soit 35 % à la CAHC et 65 % à la CALL. La CALL dépose le dossier de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, qui versera à la CALL la totalité de la subvention accordée. La CALL reversera 35 % de la subvention à la CAHC. » est complété comme suit : « La CALL dépose le dossier de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, qui versera à la CALL la totalité de la subvention accordée. La CALL reversera 35 % de la subvention à la CAHC. »
- L'article 9 de la convention « exécution financière » : « la CALL dépose la demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France en tant que coordonnateur. La subvention de l'ADEME sera versée directement à chaque bénéficiaire, à hauteur de leurs dépenses au titre du marché. La subvention de la Région Hauts-de-France sera versée à la CALL, qui reversera 35 % du montant de cette subvention à la CAHC » est modifié comme suit : « la CALL dépose la demande de subvention auprès de l'ADEME, de la Région Hauts-de-France et de la Caisse des Dépôts en tant que coordonnateur. La subvention de l'ADEME sera versée directement à chaque bénéficiaire, à hauteur de leurs dépenses au titre du marché. La subvention de la Région Hauts-de-France sera versée à la CALL, qui reversera 35 % du montant de cette subvention à la CAHC. La subvention de la Caisse des Dépôts sera versée à la CALL, qui reversera 35 % du montant de cette subvention à la CAHC. ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant 2 à la convention constitutive du groupement de commandes ajoutant le versement d'une subvention complémentaire de la Caisse des Dépôts.

Précise que la recette perçue d'un montant forfaitaire maximum de 21 600 € TTC, sera versée au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 12087.

Précise que les crédits nécessaires au reversement de la subvention de la Caisse des Dépôts à la CAHC, d'un montant maximum de 7 560 € TTC sont prévus sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12065.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un échangeur RECYTECH sur l'A21

Située sur la commune de Fouquières-lez-Lens sur un ancien site des charbonnages de France, l'entreprise Recytech (classée SEVESO Haut) est spécialisée dans le recyclage du zinc obtenu par traitement des poussières d'aciéries électriques. L'usine Recytech est implantée en bordure de l'A21 entre les échangeurs 14 et 15. Les voiries qui assurent sa desserte se trouvant principalement sur la commune de Noyelles-sous-Lens.

Le site de l'usine Recytech bénéficie à l'origine d'une bonne accessibilité grâce à un système de bretelles d'entrée et de sortie qui le connecte directement à l'A21 entre les échangeurs de 14 et 15, mais à partir de 1994 la signalisation de l'A21 a été modifiée transformant ces accès en accès de service.

Les accès existants à l'A21 ne répondant pas aux normes géométriques et de sécurité en vigueur et compte tenu du trafic important en chaussée courante de l'A21, leur usage n'est théoriquement pas autorisé par des véhicules desservant l'usine, sauf dérogation.

L'enjeu de normalisation de la desserte de l'entreprise Recytech a donc été identifié par l'Etat dans le cadre du dossier d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 7 mars 2017.

Afin de faire émerger une solution technique, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois a engagé une mission d'étude à la demande de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en partenariat avec les services de l'Etat et l'entreprise.

Suite à cette étude, l'aménagement proposé consiste à :

- Côté nord de l'A21 sens Douai > Lens : la création d'un demi-échangeur au droit du site Recytech entre l'autoroute A21 et le réseau routier public local (rue du 10 mars à Noyelles-sous-Lens se prolongeant sous le nom de rue de Noyelles sur la commune de Fouquières-lez-Lens) ;
- Côté sud de l'A21 dans le sens Lens > Douai : la suppression de la bretelle informelle d'insertion sur l'A21.

Cet aménagement permettra de desservir l'Aréna Terril Trail depuis l'A21 via la rue du 10 mars

La solution mise en avant est le fruit d'échanges et d'une concertation entre les communes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les services de l'Etat (DDTM, DIR, SGAR, services de la Sous-Préfecture de Lens) et l'entreprise.

Par ailleurs une concertation sera menée avec les communes concernées afin de définir les aménagements sur les voiries communales au droit de cet échangeur.

Aussi, il est nécessaire d'encadrer juridiquement l'intervention communautaire, sur le domaine autoroutier de l'Etat, afin de renforcer l'attractivité du territoire et de conforter les implantations des entreprises sur ce secteur, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût complet de réalisation de l'opération est estimé, prévisionnellement, à environ 3 000 000 € HT.

L'État participe à hauteur de 2 000 000 € TTC dans le cadre du volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, l'entreprise RECYTECH participera à la réalisation des travaux à hauteur de 1 000 000 € TTC.

Le projet n'a donc pas d'incidence financière pour la CALL

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place entre la CALL et les services de l'Etat. Une convention financière sera mise en place avec les services de l'Etat et l'entreprise Recytech. Ces documents permettront de définir les modalités précises de paiement pour chacune des parties.

L'État restera gestionnaire de l'ouvrage à l'issue des travaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la réalisation des travaux de réalisation de l'échangeur Recytech sur l'A21, telle que décrite dans la délibération.

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les services de l'Etat ainsi que tous documents s'y rapportant.

Autorise le Président à signer la convention financière avec les services de l'Etat et l'entreprise Recytech ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de l'Etablissement Public Foncier pour la déconstruction du 47 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Liévin

La CALL et l'EPF ont signé, en date du 1^{er} mars 2021, une convention opérationnelle portant sur les abords du Pôle d'Excellence Sportif à Liévin, rue De Lattre de Tassigny.

Par cette convention, les parties ont déterminé un périmètre d'intervention ainsi qu'un programme de travaux.

Au sein de ce périmètre, l'EPF se doit entre autres missions d'acquérir les biens, de les sécuriser et de les déconstruire. Toutefois, il n'est pas dans les missions de l'EPF de reloger les éventuels locataires lorsque les biens sont occupés.

L'un des immeubles situé au sein du périmètre d'intervention faisait l'objet d'un bail commercial, ce qui ne permettait pas à l'EPF d'intervenir. D'un commun accord, il a été convenu que la CALL assurerait la maîtrise foncière et la libération du bien, afin que l'EPF puisse postérieurement réaliser le programme de travaux pour lequel il est missionné.

L'acquisition du bien ayant eu lieu, ainsi que sa libération, l'ensemble du périmètre d'intervention est maintenant maîtrisé, par la CALL et l'EPF.

Il convient donc de permettre à l'EPF d'engager le programme de travaux sur l'intégralité du périmètre opérationnel, en particulier sur une parcelle appartenant à la CALL.

C'est pourquoi, les parties ont convenu de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisées par l'article L2422-12 du Code de la commande publique lesquelles autorisent, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble.

Dans ce contexte, les parties souhaitent désigner l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France comme maître d'ouvrage des études préalables aux travaux de désamiantage et de déconstruction pour l'opération « Liévin (62800) - Abords du pôle d'excellence sportif ».

Les conditions financières de cette délégation sont identiques à celles de la convention de portage, à savoir : la prise en charge par l'EPF de 80 % des dépenses relatives à la démolition. Les 20 % dus par la CALL seront versés à l'issue de la convention de portage, en mars 2026.

Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés et toute autre pièce afférente.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Requalification du site de la Fosse 18 à Hulluch – Site Wienerberger Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) et les 36 communes qui la composent s'inscrivent dans le dispositif de Zéro Artificialisation Nette et entreprennent des démarches de reconversion des friches minières et industrielles, en veillant à définir de nouveaux usages adaptés au contexte, et en s'assurant d'un développement équilibré.

En partenariat avec la commune de Hulluch, la CALL étudie la création d'un nouveau quartier d'habitat et d'activités économiques sur ses propriétés, en lieu et place d'une partie de l'ancienne Fosse 18, sur environ 11 ha.

L'autre partie de l'ancien site minier est la propriété de la société Wienerberger, qui a cessé son activité de fabrication de briques depuis plusieurs années. D'une superficie d'une quinzaine d'hectares environ, le site s'étend sur 9 ha sur le territoire de la commune d'Hulluch et 5,9 ha sur celui de la commune de Haisnes.

La valeur du bien est estimée à 2 419 020 € H.T. par la Direction Immobilière de l'État.

Cette opportunité foncière permettrait de proposer un aménagement urbain d'une plus grande cohérence en reliant les actuels quartiers d'habitat, en développant de nouvelles activités économiques limitant fortement les nuisances pour les habitants actuels et futurs, mais également en s'intégrant dans la trame verte.

Au regard de la dimension du site et des problématiques de gestion, de sécurisation, de surveillance et de remise en état du foncier dans l'attente des premiers aménagements, il est proposé de procéder à la régularisation d'une convention opérationnelle de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Hauts de France.

La mission confiée à l'EPF, pour une durée de 5 ans, consisterait à négocier, acquérir, déconstruire et gérer les biens du site « Wienerberger ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite l'Établissement Public Foncier Hauts-de-France, dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt à Lille (59777), pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération de requalification du site « Wienerberger » selon les modalités définies dans la convention opérationnelle.

Autorise le Président à signer la convention opérationnelle correspondante, d'une durée de 5 ans, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

NPNRU - Construction d'un centre commercial quartier Avion République - signature d'une convention tripartite CALL- Ville - ANCT

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de Lens-Liévin concerne respectivement la Cité du 12-14 à Lens, quartier d'intérêt national, et les quartiers République-Cité Sud à Avion et Calonne-Marichelles-Vent de Bise à Liévin de rang régional.

Le projet, défini à l'issue des études menées en déclinaison du protocole de préfiguration, a fait l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement avec l'ANRU et ses partenaires, signée le 20 Mai 2021, suivie d'un premier avenant qui a permis l'intégration d'opérations complémentaires, signé le 26 avril 2024, un second avenant étant en cours d'élaboration (présenté en comité d'engagement ANRU le 08 juillet 2024).

Ce projet représente plus de 224 millions d'euros d'investissement, tous partenaires confondus. L'ANRU a alloué un accompagnement financier global de 72,8 millions d'euros, dont 63.5 millions d'euros de subventions et 7,2 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement. La Région accompagne également le projet à hauteur de 9.3 millions d'euros.

Parmi les opérations phare programmées sur le quartier Avion République, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires porte l'implantation d'un nouveau centre commercial. Ce projet, qui regroupera des commerces de proximité, accueillera également l'actuelle pharmacie implantée au sud du quartier, ainsi qu'un local pour l'épicerie solidaire pour un meilleur confort d'usage (épicerie aujourd'hui en sous-sol).

Une étude des potentialités commerciales a permis de définir le programme, le concours de maîtrise d'œuvre doit être lancé au dernier trimestre 2024, le planning prévisionnel prévoyant un démarrage de l'exploitation au second trimestre 2028.

Dans le cadre de l'opération, une convention tripartite est à mettre en place entre la Communauté d'Agglomération, chef de file et porteur du projet de renouvellement urbain, la ville d'Avion, commune d'implantation du projet, et l'ANCT, maître d'ouvrage.

Cette convention permet d'établir les relations entre les parties, chacune pour ce qui la concerne et selon ses compétences propres, la CALL étant principalement impliquée au titre de porteur du renouvellement urbain sur le territoire, et ayant par conséquent un rôle de coordination et de suivi global du NPNRU.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention tripartie entre la CALL, la ville d'Avion, et l'Agence Nationale de Cohésion des territoires relative à la construction d'un centre commercial quartier République à Avion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Délibération cadre relative à l'intervention de la CALL en faveur des projets du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
Détail des primes et subvention, critères d'éligibilité****Préambule**

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) sur le territoire de Lens-Liévin concerne respectivement la Cité du 12-14 à Lens, quartier d'intérêt national, et les quartiers République-Cité Sud à Avion et Calonne-Marichelles-Vent de Bise à Liévin de rang régional.

Le projet, défini à l'issue des études menées en déclinaison du protocole de préfiguration, a fait l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement avec l'ANRU et ses partenaires, signée le 20 Mai 2021, suivie d'un premier avenant qui a permis l'intégration d'opérations complémentaires, signé le 26 avril 2024, un second avenant étant en cours d'élaboration (présenté en comité d'engagement ANRU le 08 juillet 2024).

Ce projet représente plus de 224 millions d'euros d'investissement, tous partenaires confondus. L'ANRU a alloué un accompagnement financier global de 72,8 millions d'euros, dont 63.5 millions d'euros de subventions et 7,2 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement. La Région accompagne également le projet à hauteur de 9.3 millions d'euros.

Afin d'accompagner la transformation de ces quartiers, la CALL a décidé d'allouer des crédits spécifiques à l'opération, une enveloppe de 5 millions d'euros ayant été octroyée par décision du Conseil le 18 Mars 2019. Au-delà de l'accompagnement de la CALL s'appuiera sur ses politiques de droit commun dans le cadre des compétences qui sont les siennes, à hauteur de 15 millions d'euros.

L'enveloppe spécifique dédiée repose sur 3 axes que sont l'aide à l'accession à la propriété, l'accompagnement à la construction et à la rénovation d'un habitat durable en lien avec la TRI et la mise en place d'une prime de Renouveau Urbain.

La déclinaison des primes et le détail des projets qu'elles financent ont été délibérés lors du Conseil du 17 décembre 2020. Depuis lors, les projets se sont précisés et ont évolué. La présente délibération a pour objectif de mettre à jour les éléments de projet, sans impact sur l'enveloppe allouée.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° C171220_D003 du Conseil du 17 décembre 2020.

Axe 1 : Primes d'accession à la propriété

Objectif fondamental du NPNRU, la diversification de l'offre de logement consiste à introduire une diversité d'habitat dans des zones constituées en grande majorité de logements locatifs sociaux. Cette volonté de réintroduire une offre de logement privé au sein des quartiers concernés constitue l'outil essentiel du rééquilibrage social attendu.

Afin d'accompagner et d'encourager le processus de diversification sur les quartiers, la CALL a affecté 26% de l'enveloppe, soit 1 300 000 €, aux primes d'accession à la propriété.

La prime accession CALL est pensée pour créer un effet levier susceptible d'accompagner la démarche de remise en attractivité des quartiers concernés. Elle a été pensée au regard de la réalité des projets et des produits en diversification visés pour chacun des quartiers qui présentent des spécificités ayant amené à une modulation de la prime :

- pour la cité du 12/14 les produits concernés sont tous des maisons des mines prévues en requalification lourde avant-vente (dont restructuration et extension/changement typologique). Pour ces logements les contraintes de l'existant (état initial) et prescriptions liées au contexte patrimonial induisent des coûts importants, surenchérés para la conjoncture. L'ANRU alloue 15 000 € par logement aux opérations concernées, les primo-accédants sous plafond PTZ sont éligibles à 7 000 € d'aide allouée par la ville de Lens, la CALL ayant établi la prime à 8 000 €/logement pour ces opérations,
- pour le neuf, projeté sur les deux autres quartiers (Avion et Liévin), les produits visés sont du neuf, moins contraint que la réhabilitation de l'existant Les primes accession ont été fixées à 5 000 €.

La prime vise les primo-accédants et est conditionnée à l'occupation du logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après l'achat (application des mêmes conditions que l'ANAH).

Les opérations prévues sont :

- Lens : 61 logements anciens requalifiés mis en vente en 3 tranches - Maisons et Cités.
- Avion : 10 logements neufs - Coopertois.
- Liévin : 8 logements neufs - Coopertois.

En considérant que l'ensemble des produits précités soient commercialisés, une enveloppe de 578 000 € serait consommée sur cet axe.

Axe 2 : Accompagnement à la construction et à la rénovation d'un habitat durable en lien avec la TRI

En référence aux priorités du Projet de Territoire, la TRI a été inscrite comme objectif d'excellence du projet de renouvellement urbain. A ce titre, la mise en place d'une réserve de performance pour la rénovation ou la construction d'un habitat durable, dans un environnement durable, permettra de participer activement au rayonnement du projet de renouvellement urbain.

Au regard de l'étude des quartiers et des besoins du projet, 3 déclinaisons sont proposées :

- une prime TRI visant la construction neuve et les opérations de réhabilitation,
- une prime précarité énergétique visant les copropriétés dégradées,
- une prime biodiversité visant le traitement des espaces résidentiels.

La prime TRI a pour objectif d'encourager les maîtres d'ouvrage à décliner dans leurs projets les objectifs d'excellence du projet en matière de TRI. Elle s'adresse aux bailleurs sociaux impliqués dans le projet de renouvellement urbain. Cette prime s'élève à 3 000 € par logement, sous réserve de l'atteinte du niveau BBC rénovation pour les réhabilitations, de l'utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation des combles, ou de matériaux issus du réemploi pour les constructions neuves. Logements neufs et réhabilités sont également éligibles au titre de démarches spécifiques favorisant l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

En considération du projet, cette prime concernerait 119 logements en construction (34 logements SIA à Lens, 45 logements Pas-de-Calais Habitat à Avion, 40 logements Pas-de-Calais Habitat à Liévin) et 174 logements en réhabilitation (94 logements Maisons et Cités à Lens et 80 logements Pas-de-Calais Habitat à Avion).

La prime précarité énergétique a pour objectif d'aider à la rénovation des logements les plus énergivores dans le cadre de copropriétés dégradées ou fragiles. Cette prime de 3 000 € serait allouée, sous réserve qu'un programme de rénovation soit défini en lien avec la CALL et l'ANAH, adopté en Assemblée Générale et que les travaux soient réalisés. Cette prime concernerait les 64 logements de la copropriété des 4 vents qui se situe au milieu du périmètre du projet NPRNU de Liévin.

La prime biodiversité a pour objectif le développement de projets de résidentialisation raisonnés et encourageant des process écologiques ou durables. Cette prime concerne les opérations de résidentialisation (aménagement des abords) des logements locatifs sociaux existants. Au regard des opérations visées par le projet de renouvellement urbain, elle concernerait 186 logements Maisons et Cités à Lens (94 logements réhabilités et résidentialisés Maisons et Cités à Lens, 92 logements résidentialisés Maisons et Cités à Lens) ainsi que 80 logements réhabilités et résidentialisés Pas-de-Calais Habitat à Avion.

Les projets devront répondre à l'une des trois dispositions suivantes :

- Gestion différenciée des eaux pluviales (noues végétalisées par exemple),
- Aménagement vertueux des dessertes privatives (non imperméabilisation, éclairage crépusculaire à détection de présence)
- Favoriser la biodiversité en ville (plantations favorisant les essences locales, le développement faunistique,...).

Au regard du solde de l'enveloppe et des choix stratégiques et financiers de chacun des bailleurs concernés, il est proposé d'allouer la somme de 29 000 € par bailleur pour chacune des thématiques citées ci-dessus auxquelles il répondra pour l'ensemble des logements visés par ces opérations de résidentialisation.

Axe 3 : Subvention aménagement urbain (SRU)

La subvention vise des opérations d'aménagement des espaces publics de qualité, susceptibles de transformer durablement l'image et le cadre de vie des quartiers, de soutenir leur remise en attractivité par le développement d'espaces programmés, et de favoriser le développement de la vie sociale. Les opérations d'aménagement accompagnées dans le cadre sont sous maîtrise d'ouvrage des communes concernées.

Au regard de l'enveloppe il est proposé de répartir équitablement la PRU sur chacun des trois quartiers, soit 816 000 € d'accompagnement financier pour les projets emblématiques inscrits au renouvellement urbain pour chaque commune, détaillées comme suit :

- Lens, aménagement des espaces majeurs de la cité du 12/14 (Parvis de l'église, St Edouard, parc,...)
- Avion, aménagement de la place de la République
- Liévin, aménagement des espaces publics du quartier Vent de Bise (parvis, espaces paysagers...)

Vu la convention nationale de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signée le 20 mai 2021,

Considérant les avis des Comités d'Engagement de l'ANRU du 19 septembre 2018 et du 23 octobre 2019, du 15 juin 2022 et du 12 avril 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'actualisation des projets bénéficiaires des primes CALL au titre du NPNRU tels que détaillés au titre de la présente délibération.

Autorise le Président à signer les actes juridiques et financiers, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Prorogation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID 2017-2023)

Dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) a été adopté par la CALL en 2017. Celui-ci a fait l'objet d'une prorogation d'un an validée lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

Pour rappel, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) demande aux EPCI de créer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Dans le cadre de ce plan, la CALL a mis en œuvre un système de cotation de la demande (validée en conseil communautaire du 14 décembre 2023).

Le PPGDID doit aujourd'hui faire l'objet d'une nouvelle prorogation d'une année, comme le permet la loi, et ce afin que puissent être lancées, au cours de cette période, son évaluation ainsi que sa révision.

La durée de validité et le processus de suivi et d'élaboration sont définis par décret (n° 2015-524 du 12 mai 2015) : Durée de validité : 6 ans, pouvant être prorogée d'1 an, renouvelable une fois (en attendant le nouveau plan

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adoption d'une prorogation d'une année supplémentaire du PPGDID 2018–2023.

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre"
2024 - 2029****Désignation des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)**

Depuis la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État peut, à leur demande, déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale, ainsi qu'aux départements.

La Délégation des Aides à la Pierre (DAP) est globale et porte sur tout le champ de l'habitat (parc locatif social et parc privé). Elle donne aux EPCI et aux départements les outils pour développer l'offre de logements (publics ou privés). Elle engage juridiquement l'État déléguant et la collectivité délégataire pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention, dite « convention de délégation de compétence ».

Par délibération du 12 juin 2024, les élus ont validé et autorisé le Président à signer les conventions couvrant les années 2024 à 2029. Elles ont été signées le 3 juillet dernier.

Dans son article VI-2-2, la convention de délégation définit les modalités de suivi de cette contractualisation. Pour le parc privé, une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) doit être installée. Elle est présidée par le délégué de l'Agence ou le délégataire de compétence. Elle traite les décisions relatives aux dossiers ANAH et sa consultation est obligatoire dans les cas prévus à l'article R.310-10 du CCH et par le règlement général de l'Agence.

En application de l'article R.321-10 du CCH, la commission est composée des membres suivants :

- Le délégué de l'agence dans le département ou son représentant ;
- Un représentant des propriétaires ;
- Un représentant des locataires ;
- Une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement ;
- Deux personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social ;
- Un représentant des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement.

Les membres de chaque collège (un titulaire + un suppléant) de la commission sont nommés pour la durée de la convention de gestion conclue entre le délégataire de compétence et l'Anah (2024 - 2029).

Pour composer la CLAH, les services communautaires ont consulté les acteurs qui concourent à la mise en œuvre de la politique du logement en application du programme d'actions du PLH au travers des différentes instances pilotées par la CALL (Conférence Intercommunale du Logement, groupes de travail thématique, petits- déjeuners de l'Habitat, ...). On été ciblés des partenaires pouvant s'inscrire dans les différents collèges précités : Action Logement, Chambre des notaires, Confédération Nationale du Logement (CNL), Immobilière Sociale 62 (IS 62), Caisse d'Allocation Familiale (CAF), Association Force Ouvrière Consommateurs 62 (AFOC 62), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Association des Paralysés de France (APF), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), *Association des responsables de copropriétés* (ARC), UFC - Que choisir, Association pour la solidarité active (APSA), le CD2e.

La répartition des différents membres (titulaires + suppléants) est reprise en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'approuver la liste des membres de la nouvelle composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat pour la durée de la convention de délégation des Aides à la Pierre (2024 – 2029).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 18/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valider la liste annexée reprenant l'ensemble des membres de la nouvelle composition de la CLAH.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

Accueil de la 14^{ème} rencontre des Territoires à Énergie Positive (TEPOS) à Loos-en-Gohelle Soutien de la CALL

Le CLER est une association qui anime le réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS) qui rassemble plus de 150 acteurs engagés en faveur de la transition énergétique sur leur territoire : collectivités locales, porteurs de projet et acteurs locaux. Les territoires membres construisent leur trajectoire vers la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des infrastructures pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Chaque année, depuis la création du réseau TEPOS en 2011, les membres et tous les acteurs impliqués ou intéressés par la transition, se retrouvent au cœur d'un territoire à énergie positive pour se rencontrer, échanger et impulser de nouvelles dynamiques communes pour mettre en œuvre la transition énergétique partout en France.

En 2024, la 14^{ème} édition des Rencontres annuelles nationales TEPOS est accueillie par la Ville de Loos-en-Gohelle les 2, 3 et 4 octobre. Ces rencontres sont rythmées par des ateliers, table-rondes, visites de site et moments conviviaux. Le choix de Loos-en-Gohelle témoigne d'une reconnaissance nationale de cette commune, et plus largement de notre territoire, des ambitions et actions menées en termes de transition énergétique et environnementale.

Ces trois jours de rencontres et d'échanges sont notamment l'occasion de permettre le rayonnement du territoire au niveau national, de créer des effets d'entraînement au service de la massification de la transition énergétique et d'impliquer les habitants dans le projet. Des visites sont organisées, dont 5 sur les communes de la CALL (Loos-en-Gohelle, Lens, Liévin, Méricourt, Grenay).

500-600 personnes sont attendues : des professionnels de la transition énergétique, des élus et agents de collectivités territoriales et de l'État, des entreprises (cabinets de conseil, bureaux d'études...), des journalistes... Le budget de cet événement est évalué à 140 000 €. De nombreux soutiens financiers sont confirmés : l'ADEME Hauts-de-France, le PMA, GRDF, ENGIE, ENEDIS, la Région Hauts-de-France.

Afin d'accompagner le déroulement des journées TEPOS 2024 sur le territoire de la CALL, il est proposé d'apporter un soutien financier de 25 000 € (soit 17,8 %) à la ville de Loos-en-Gohelle, organisatrice de cet événement. La CALL bénéficiera d'une place pour chaque commune, de la valorisation du territoire dans tous les documents de communication et des retombées touristiques sur le territoire de cet événement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le soutien financier de la CALL à la ville de Loos-en-Gohelle à hauteur de 25 000 € pour l'organisation des journées TEPOS 2024 sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat et tout autre document relatif à l'organisation des journées TEPOS 2024.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Atmo Hauts-de-France - Transmission de données relatives à la carte stratégique de l'air

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de son adhésion à Atmo, gère et anime la compétence Air sur son territoire.

A cet effet, dans le cadre de ce partenariat et en lien avec les thématiques/compétences Santé et exposition environnementale de la population, seront partagées les données suivantes :

- Exposition de la population aux polluants atmosphériques s'appuyant sur les travaux récents de carte stratégique de l'Air à l'échelle de la CALL.

La carte stratégique de l'air (CSA) est un outil d'aide à la décision qui fournit un diagnostic synthétique précieux pour les chargés d'études et décideurs dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Stable dans le temps et multi-polluants, cette CSA est un indicateur des zones où des actions d'urbanisme pourraient être mises en œuvre afin de limiter l'exposition de nouvelles populations à la pollution de l'air, ou de réduire l'exposition des populations résidentes ou des populations les plus vulnérables.

Grâce à cette carte, la thématique « air » peut aussi être mieux prise en compte dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Conformément à ses statuts, Atmo Hauts-de-France est en droit de diffuser, à tout organisme ou personne en faisant la demande, les données spécifiques de concentrations et d'émissions, sous la forme décrite à l'article II de la présente lettre d'engagement de transmission de données.

L'article 2 précise que la CALL recevra, de la part d'Atmo Hauts-de-France les données suivantes, issues des travaux de la carte stratégique de l'Air (CSA) produite en 2022 sous format shapefile avec les données concernant la population et la surface exposée pour chaque classe à l'échelle des communes de la CALL.

Dans ce cadre, la CALL adhérente s'engage à respecter les conditions d'utilisation des dites données déclinées dans la présente lettre d'engagement proposée aux élus.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la lettre d'engagement de transmission de données, à savoir l'exposition de la population aux polluants atmosphériques, s'appuyant sur les travaux récents de la carte stratégique de l'Air à l'échelle de la CALL.

Engage le Président à respecter les conditions d'utilisation des dites données déclinées dans la lettre d'engagement de transmission de données.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

Modification du règlement intérieur des déchetteries

Chaque déchetterie communautaire dispose d'un règlement intérieur. Ce document établit clairement les modalités d'utilisation de l'équipement.

Le règlement intérieur reprend notamment :

- Les différentes conditions d'accès au site et horaires d'ouverture,
- Les caractéristiques des déchets acceptés,
- Les obligations d'usage du site,
- Les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement.

Depuis le 1er janvier 2024, la limite de 16 passages annuels a été supprimée.

De ce fait, il est observé une augmentation importante des apports en déchetterie (+25 % en tonnages et +28 % en fréquentation) depuis le début d'année. Cela génère des coûts supplémentaires de transports et traitement des déchets (près de 277 000 € HT).

Ces apports supplémentaires sont majoritairement le fait de professionnels utilisant les cartes d'accès de particuliers. Il est rappelé que l'accès des EAM (Etablissements Autres que Ménages : professionnels-artisans/commerçants, communes, associations) est actuellement interdit.

Aussi, il est proposé de renforcer les contrôles d'accès aux sites en :

- autorisant les exploitants à demander des justificatifs de domicile en cas de doute,
- intégrant dans le règlement intérieur l'interdiction de prêt de sa carte d'accès à un tiers,
- limitant le dépôt de plaques d'amiante à 20 par an contre 45 auparavant, du fait de la forte dérive observée sur ce type de déchets.

Il sera également apposé, sous quelques semaines, à l'entrée de chacun des sites un panneau informant d'une évolution à venir des conditions d'accès, notamment par la mise en œuvre d'un contrôle par plaque minéralogique en lieu et place des cartes RFID actuelles.

Cette information visera à sensibiliser sur la qualité du tri et la fluidité des accès par l'usage de ces nouvelles modalités d'accès aux sites, en laissant plus de temps aux gardiens pour conseiller les usagers et les guider pour un meilleur tri plutôt que de contrôler les cartes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Approuve le règlement intérieur de chaque déchetterie mis à jour en conséquence.

Autorise le Président à signer le règlement intérieur de chaque déchetterie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Modalités de déploiement sur le domaine public – Lancements des Appel à Manifestation d'Intérêt et Appel à Initiative Privée

Dans sa séance du 12 juin dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). Cet outil détaille les IRVE à déployer à l'échelle communale pour accompagner l'essor de la mobilité électrique à différents horizons temporels, ouvre droit à un taux de réfaction de 75% jusque fin 2025 (Art. 64 de la LOM) et anticipe une potentielle répartition des investissements entre public et privé.

Sur la base des perspectives d'évolution du parc de véhicules électriques et des caractéristiques socio-économiques, le SDIRVE propose le déploiement de 269 points de charge d'ici 2026, s'ajoutant aux 195 points de charge ouverts au public existants sur le territoire. Afin d'entrer dans la phase opérationnelle, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) propose désormais d'engager deux démarches menées conjointement.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des propriétaires privés recueillant leurs intentions de déploiement à court terme et donc délimitant l'investissement qui sera réalisé sur le domaine privé, doit être lancé. Son but est de porter à connaissance des gestionnaires de parkings accessibles au public (sur le domaine privé) des possibilités et avantages octroyés pour les besoins en Points de Charge identifiés dans le SDIRVE, notamment la possibilité de bénéficier d'un taux de réfaction bonifié. Il est demandé aux acteurs privés, en retour, de préciser leurs projets de déploiement par année : localisation des Points de Charge, puissance installée, estimation des objectifs commerciaux (nombre de sessions de charge journaliers) et de la consommation électrique, tarifs de mise à disposition auprès des usagers.

La seconde démarche consiste à s'adresser aux opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation de bornes de recharge sur le domaine public. Elle se matérialise par la réalisation d'un Appel à Initiative Privée, visant, là aussi, à proposer des intentions de déploiement conformément au SDIRVE, mais cette fois sur le domaine public. Sur la base d'intentions suffisamment détaillées, fiables et homogènes sur le territoire, la CALL et ses Communes membres garantiront un accès au domaine public (délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public) pour faciliter le déploiement des bornes de recharge sur le territoire.

Les Communes détermineront, en concertation avec les services de la CALL, l'emplacement et les conditions précises pour l'installation de chaque borne de recharge dans la zone d'implantation choisie par les opérateurs.

Ces deux actions complémentaires permettront aux collectivités une mise en cohérence du déploiement des IRVE accessibles au public, et d'optimiser les points de charge déployés sur le domaine public. Elles n'entraînent pas de coût pour la collectivité ; la procédure d'AIP pourrait générer des recettes pour les collectivités liées à la redevance d'occupation du domaine public.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des propriétaires privés du territoire, pour connaître leurs projets de déploiement des IRVE ouvertes au public sur leur domaine privé.

Approuve le lancement d'un appel à Initiatives privées, en vue d'identifier les opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation de bornes de recharge sur le domaine public du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à mener ces deux appels à manifestation d'intérêt et à signer les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2023 Service public de production d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L.3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 septembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production d'eau potable pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2023 Service public de distribution d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de distribution d'eau potable.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 septembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D20

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2023 Service public d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement au titre de l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 septembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D21

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2023

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr/> comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 septembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D22

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2023

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les autorités organisatrices du service public de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr/> comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 septembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2023 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D23

DEVELOPPEMENT DURABLE

**Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif
Clé de répartition du dispositif de la dotation 2024 à l'ensemble des 36 communes
Continuité du service en 2025**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation du service public de distribution d'eau potable, entrée en application le 1^{er} janvier 2013, les élus de la CALL ont décidé de lancer le programme « Eau solidaire ». Un pourcentage des produits de vente d'eau est fourni sous la forme de « chèques eau » aux abonnés en difficulté. Ce pourcentage est de 0,5761 % en 2024. Un acompte de 90 % du programme 2023 au 1^{er} janvier 2024 a permis d'assurer une continuité du dispositif et ainsi permettre aux CCAS de chaque commune de poursuivre les aides.

A la demande de certains CCAS de mutualiser les chèques non consommés, il est proposé de ne permettre une gestion continue des chèques que sur deux années glissantes, c'est-à-dire de ne pouvoir reporter l'année suivante plus de chèques que la dotation de l'année en cours. L'excédent écarté compléterait le budget de l'année avant répartition. Par conséquent, 13 530 € viennent s'ajouter au budget consacré au dispositif, soit 117 120 €, le portant à 130 650 €.

La clé de répartition de la dotation a été initialement définie par la CALL en prenant en compte le nombre de coupures observées dans la commune, dont il a été vérifié qu'elle était cohérente avec le revenu médian des ménages. Un tableau récapitulatif de la répartition par commune est annexé à la présente délibération. La clé de répartition appliquée les années précédentes ayant donné satisfaction, les mêmes ratios par commune ont été appliqués.

Au 1^{er} janvier 2025, les communes bénéficieront du report des chèques 2024 non consommés et d'un acompte de 90 %, soit 105 410 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Acte le montant de 117 120 € consacré au programme 2024.

Décide d'abonder ce budget de 13 530 € de chèques 2022 non consommés au 01/01/2024.

Fixe la clé de répartition de la dotation pour 2024, soit 130 650 €, pour les 36 communes.

Fixe l'acompte de 2025 à 90 % du budget 2024, soit 105 410 €.

N'autorise le report des chèques non utilisés que sur 2 années glissantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

Service public d'eau potable : approbation du choix du Déléataire et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public (concession)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1410-1 et suivants, R1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants, l'article L1611-7-1, l'article L1413-1, l'article L2224-7 et L5216-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération N° 9 (C28092023_D9) en date du 28 septembre 2023 approuvant le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 9 avril 2024 ;

Vu le procès-verbal, le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre en date du 9 avril 2024 ;

Vu le déroulement des discussions engagées avec les sociétés admises à la négociation dont la clôture est intervenue le 27 juin 2024, par la remise d'une offre finale ;

Vu le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;

Vu le rapport du Président présentant les motifs du choix de la société retenue et l'économie générale du contrat, en annexe à la présente délibération ;

Vu l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient d'approuver le choix du délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er janvier 2025 ainsi que le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec le soumissionnaire retenu ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

79 « pour »

0 « contre »

3 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joachim GUFFROY et Monsieur Louis MOMPEU

Approuve le choix de la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er janvier 2025.

Approuve le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes, sous réserve de l'avis conforme du comptable public sur le projet de mandat confié au Délégué pour encaisser la part Collectivité du tarif de l'eau potable.

Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux et toutes pièces afférentes à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à l'Université d'Artois pour la mise en place d'une formation PASS à la Faculté Jean Perrin

La Faculté des Sciences Jean Perrin souhaite ouvrir une formation « parcours d'accès spécifique santé » (PASS) qui permet aux étudiants d'accéder aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Le PASS remplace la PACES qui préparait aux concours d'entrée en études de santé.

Les unités d'enseignement en santé seront assurées par la Faculté de Médecine de l'Université Picardie Jules Verne, à Amiens, soit à distance, soit en visio. Ce partenariat est déjà mis en place entre les deux facultés dans le cadre des formations de type LAS (licence accès santé).

Le transport des étudiants entre Lens et Amiens est assuré en car, pour un coût évalué à 9 000 € par an. La Faculté des Sciences Jean Perrin a sollicité la Région Hauts-de-France pour financer le transport, et la Région s'est engagée sur un financement pendant deux ans. De même, la Faculté a sollicité la Communauté d'Agglomération pour un cofinancement annuel à hauteur de 4 500 €.

L'attractivité du territoire en termes de formation et d'emploi est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'ouverture d'une formation PASS sur le territoire peut y contribuer en permettant aux nouveaux bacheliers de réaliser leur première année d'études en santé sur le territoire, ce qui limite leurs frais de logement ou de déplacement vers d'autres villes dotées de cette formation, et favorise l'égalité des chances. L'ouverture de la formation contribue également aux engagements de la Communauté d'Agglomération en matière de santé, en favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de la santé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 4 500 € à la Faculté des Sciences Jean Perrin pour la création d'une formation PASS.

Autorise le Président à signer la convention annexée et tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 4 500 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 12023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Renouvellement de la Convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Lens

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale et en lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), la CALL s'investit pleinement dans le fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit (MJD).

La MJD (établissement judiciaire de proximité) de Lens, créée à l'initiative de l'Etat, existe depuis plus de 20 ans. Cette structure, fruit d'un partenariat entre le Tribunal Judiciaire de Béthune et la CALL, de manière volontariste, s'inscrit dans les démarches locales d'accès au droit et aux droits et de prévention de la délinquance, et ce, en corrélation avec les politiques publiques de cohésion sociale déployées par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, notamment à travers le CISPD.

Le 5 décembre 2023, à l'occasion du Comité de Pilotage de la MJD, après plusieurs années sans s'être réuni, la CALL a souhaité proposer un temps d'intelligence collective et de mise en débat du cadre de fonctionnement de la structure. Les engagements et responsabilités des parties (CALL/TJ) ayant vocation à être retranscrits dans la convention actualisée.

Suite à ce COPIL, en présence des structures participant de quotidienneté de la MJD, rendez-vous était pris en vue de faire un bilan à mi-parcours d'une année qui était voulue, mutuellement, comme permettant de rénover le cadre de fonctionnement de la structure.

Il s'agissait de maintenir les éléments fonctionnels, se montrer force de proposition pour ceux posant difficulté, en vue de sécuriser ce fonctionnement collectif, dans le respect des contraintes et limites d'intervention de chacune et chacun.

Un temps de rencontre entre administrations co-porteuses de la structure s'est tenu le 11 juin dernier, ayant pour objet de proposer un temps de bilan à mi-parcours de cette année particulière et également un temps de formalisation des engagements et responsabilités des parties ayant vocation à être retranscrits dans une convention actualisée.

La formalisation de ces éléments a été établie sous deux formats, le renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la MJD, assortie d'un document nouvellement élaboré, le règlement intérieur de la structure.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les documents formalisant le partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Tribunal Judiciaire pour le fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Lens, à savoir le renouvellement de la convention de fonctionnement de la structure, assortie d'un règlement intérieur.

Autorise le Président à signer la convention de fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Lens annexé et son règlement intérieur, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

A la faveur d'un succès grandissant du Festival CinéComédies sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin, l'association en charge du pilotage du festival CinéComédies « Les amis de CinéComédies » a repris l'attache de l'intercommunalité afin de lui signifier son intérêt de développer davantage cet événement et de le pérenniser.

A l'appui d'une programmation éclectique alliant œuvres patrimoniales et nouveautés en avant-première en compagnie de personnalités de renom (Dany Boon, Valérie Lemercier et Pierre Richard, au printemps 2024), cette manifestation a pour ambition de faire découvrir des œuvres cinématographiques consacrées à la comédie sur grand écran, de promouvoir les grands auteurs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de soutenir la nouvelle création. Le festival place également le spectateur au cœur de son projet puisque de nombreux temps d'échanges, bords de scène, animations et actions participatives sont proposés.

Depuis 2018, le Festival CinéComédies s'est imposé rapidement comme un événement du cinéma comique en France et envisage, parallèlement à une reconnaissance internationale, l'évolution territoriale de son projet autour de quatre piliers :

- Proposer un événement culturel centré sur la comédie au cinéma dans l'ensemble de l'agglomération,
- Construire une proposition ambitieuse et attractive permettant d'offrir un événement culturel à chaque commune et d'inciter la mobilité des publics,
- Aller chercher le public qui s'autocensure,
- Offrir une programmation à la fois populaire et exigeante tant dans le choix des films que des animations locales.

Pour sa part, la CALL, à l'appui d'une politique volontariste, soutient et porte des événementiels à rayonnement intercommunal donnant à voir d'une offre culturelle de qualité, pluridisciplinaire et attractive.

Elle s'est engagée dans plusieurs actions portant sur l'éducation à l'image telles que le Vidéo Mapping Festival, les dispositifs « Les mioches au cinoche » et « D'une toile à l'autre » et a formé, à partir d'un appel à candidatures, pour la rentrée 2024 un groupe d'« influenceurs du Grand écran », composé de vingt jeunes du territoire.

Par ailleurs, elle dispose d'équipements cinématographiques de proximité sur son territoire (Le Familia à Avion, Le Prévert à Harnes, le centre culturel Arc-en-Ciel à Liévin) avec lesquels elle porte une réflexion et des actions partagées quant à l'accompagnement des habitants dans leur découverte d'une offre audiovisuelle intéressante et adaptée.

D'autres équipements culturels (centres culturels et médiathèques) proposent régulièrement une offre dédiée à l'éducation à l'image (ciné-goûter /ciné-sandwich), qui font d'eux aussi des partenaires privilégiés.

Dès lors, il est proposé de soutenir l'association les Amis de Cinécomédies dans le cadre d'un partenariat de trois ans, délimité par la signature d'une première convention pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période 2025-2027, associée à une convention financière annuelle.

La troisième édition du festival CinéComédies au sein de l'intercommunalité se déroulera sur quatre jours, du jeudi 29 mai au dimanche 1^{er} juin 2025, avec pour ambition de poursuivre l'extension de son action sur les communes du territoire. A l'instar de l'année 2024, la mise en œuvre des diffusions serait construite avec les communes hôtes. Elles pourraient prendre la forme de projections dans des salles de cinéma ou lieux culturels (Familia à Avion, Prévert à Harnes, Arc-en-Ciel à Liévin, Colisée à Lens, La Scène du Louvre-Lens), de rencontres/ dédicaces, d'une compétition de courts-métrages, de ciné-concerts ou encore de happenings en ville.

La programmation jeune public avec les écoles et les collèges constituera également un axe important du projet 2025-2027. Des journées pédagogiques sont d'ores et déjà envisagées en dehors du temps fort du festival, afin de favoriser une meilleure appréhension des œuvres diffusées, mais aussi aux enjeux de l'industrie cinématographique.

Pour ce qui est des axes programmatiques saillants, il s'agirait d'une proposition culturelle construite autour d'avant-premières en lien avec les futures sorties estivales.

Considérant l'intérêt d'accueillir sur le territoire le festival CinéComédies, tant pour ce qui est de l'accès à l'offre culturelle pour nos habitants qu'au regard des retombées en termes d'image et d'attractivité, il est proposé d'accorder à l'association un soutien financier de 100 000 € par an (pour l'édition 2025, un soutien correspondant à 29,3 % du coût total de l'opération évalué à 341 000 €). Le montant et les modalités de versement de la subvention seront fixées par le biais d'une convention annuelle.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le partenariat d'une durée de trois ans (2025-2027) avec l'association Les Amis de Cinécomédies pour la mise en place de son festival du film comique sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin et l'attribution d'une subvention annuelle de 100 000 € pour la mise en œuvre de l'édition 2025 dudit festival avec reconduction pour les deux années suivantes .

Autorise le Président à signer les conventions annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € seront prévus au Budget Primitif 2025, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la production du film "Le P'tit bal perdu"

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est sollicitée par Silverbelt Films, société de production et de ventes internationales de courts-métrages, créée par Pierre-Yves Bezat à Aix-les-Bains.

Ce dernier a également à cœur d'exploiter à travers son activité de production, sa bonne connaissance du marché international, afin de faire circuler le mieux possible les courts-métrages produits par la société, et à travers la plus grande diversité de canaux (télévisions, plateformes, circuits éducatifs, salles, etc).

Parmi les différents films en cours, Silverbelt Films est notamment en pré-production du film « Le p'tit bal perdu », second film de la réalisatrice lensoise Fanny Dussart. Le premier, « La Débandade », qui comptait au casting Gérard Darmon et Philippe Lellouche notamment, avait reçu un accueil chaleureux lors de l'avant-première au Colisée de Lens, le 7 mars 2022.

Avec « Le p'tit bal perdu », la réalisatrice a choisi de traiter d'une histoire qui lui est chère et personnelle : celle d'un jeune homme originaire du Nord de la France, dont les rêves vont à l'encontre du parcours qu'ont pensé pour lui ses parents, et dont la rencontre avec une dame atteinte de la maladie d'Alzheimer va l'amener à revoir ses projets de vie. Elle a choisi l'actrice nommée aux Oscars, Marie-Christine Barrault pour incarner cette dernière, et l'acteur nordiste Guy Lecluyse (« Bienvenue chez les ch'tis », « 36 quai des Orfèvres ») pour le rôle du père.

A travers ce court-métrage de 22 minutes, Fanny Dussart souhaite démontrer qu'il n'y a pas d'âge pour réaliser ses rêves, qu'il est important de pouvoir les vivre sans attendre que le quotidien ou les épreuves ne les mettent en péril, qu'il est possible de s'affranchir du poids de l'éducation, du milieu social, des peurs transmises par les parents, pour ne pas vivre dans le regret.

Ayant vécu 27 ans à 500 mètres de la base du 11/19 (rue Alexandre Chatrian à Lens), elle a à cœur de montrer la simplicité des habitants de la région, sans suffisance ni cliché. Au contraire, elle ambitionne de donner une image positive du territoire, en faisant le choix d'une luminosité chaleureuse et en orientant son repérage de site de tournage vers des lieux illustrant un patrimoine en bonne conservation (Terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle, rue Molière à Lens par exemple), ou encore dynamique et en reconversion (Les jardins du Louvre-Lens, le quartier de la Belle Femme).

Le calendrier envisagé pour la réalisation de ce projet est le suivant :

- Jusqu'en juin 2025, Pré-production,
- Du 2 au 12 juin 2025, Tournage (8 jours, dont 3 sur le territoire de la CALL),
- Du 13 au 26 juin 2025, Montage vidéo (10 jours),
- Du 27 juin au 8 juillet 2025, Montage sonore et étalonnage (8 jours),
- Juillet 2025, livraison.

La stratégie de diffusion et de distribution a été réfléchi pour permettre à « Le p'tit bal perdu » d'être visible à la télévision (Canal+ et Arte), une fois l'exclusivité des droits échue, sur des plateformes de Vidéo à la Demande (Shorts TV International, Universciné) et dans 50 festivals en France (Clermond-Ferrand par exemple) et à l'étranger (Bruxelles, Vienne, Rome, Tokyo, ...).

Pour l'agglomération, les conséquences positives, relatives à l'accompagnement de la production de ce court-métrage sont nombreuses et diverses : en effet, des secteurs économiques vont être favorablement impactés (hôtellerie, restauration, commerce de proximité, tourisme...).

Par ailleurs, des partenariats entre Silverbelt Films et la CALL sont étudiés. Sont notamment envisagés :

- Possibilité pour les ambassadeurs du cinéma, sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidatures « Influenceurs du grand écran », de découvrir l'envers du décor (repérages, castings, accès aux sites de tournage, rencontre avec les acteurs et la réalisatrice),
- L'organisation de temps de médiation dans des établissements scolaires de l'agglomération,
- La programmation d'au moins une avant-première sur le territoire de la CALL.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin souhaite poursuivre sa politique ambitieuse d'éducation au cinéma et aux images, à destination des jeunes de 12 à 25 ans ainsi que leur famille. Grâce à la création du collectif Influenceurs du grand écran, elle favorise notamment une meilleure appréhension de la diversité des métiers de l'audiovisuel.

Elle affirme également son ambition de porter des événementiels à rayonnement intercommunal, proposer une offre attractive appropriée en accompagnant et en portant des festivals de renom en matière de cinéma et d'image animée : Cinécomédies, Video Mapping Festival.

Enfin, elle est un partenaire privilégié de structures culturelles, de médiathèques et de cinémas dans le cadre des programmations identifiées telles que, « Les mioches au cinoche », « D'une toile à l'autre ».

Au regard de ce qui précède, et tenant compte des effets positifs pour la promotion et la valorisation de notre territoire, il est proposé de soutenir Silverbelt Films en lui versant une aide exceptionnelle de 20 000 €. Le montant de cette aide correspond à 22 % du budget global, s'élevant à 90 993,66 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 20 000 € à Silverbelt Films pour l'aider dans la production du court-métrage de Fanny DUSSART « Le p'tit bal perdu » sur le territoire.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € seront prévus dans la prochaine décision modificative du budget 2024, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention aux clubs évoluant en haut niveau : 1er versement pour l'exercice 2024-2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu les articles R 113-1 et suivants du Code du sport,

Conformément à la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de soutenir la pratique sportive de haut niveau. Cette aide s'adresse exclusivement aux :

- Équipes seniors d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Équipes seniors appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sports olympiques,
- Équipes seniors évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut professionnel si la fédération correspondante l'y autorise.

Le montant maximal de l'aide pouvant être apportée par la CALL est de :

- 70 000 € pour un club évoluant en Nationale 1 ou équivalent,
- 40 000 € pour un club évoluant en Nationale 2 ou équivalent.

Cette aide de niveau est ramenée soit au :

- Montant maximal de la subvention de fonctionnement direct versée par la commune (hors mises à disposition de salles, de matériel ou de moyens humains),
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant de la subvention communale.

Par délibération du Bureau Communautaire du 12 juin 2024, les élus ont approuvé le versement de la subvention aux 13 clubs haut niveau pour un montant total de 500 500 €. Cette aide est versée à la fin de la saison sportive ce qui engendre des difficultés de trésorerie pour les clubs. Qui plus est, les clubs passant de National 2 à National 1 en juin doivent aborder leur saison avec un budget inadapté aux exigences de la National 1.

Aussi, considérant une saison sportive se déroulant de septembre à juin, il est proposé d'anticiper le versement de l'aide haut niveau par un 1^{er} versement de subvention d'un montant de 40 % en octobre de l'année N et un solde après instruction des dossiers en février de l'année N+1.

Partant du principe de la présence pour la saison sportive 2024-2025 de 13 clubs de haut niveau, avec 2 clubs ayant accédé en National 1, le montant maximal total de la subvention pour la saison 2024-2025 est estimé à 530 500 € soit un 1^{er} versement de subvention de 212 200 € réparti comme suit :

Club	Niveau saison 2024-2025	Montant estimatif total	Montant de l'avance
CSA Tennis de Table	N1	17 000€	6 800€
Association sportive Avion Futsal	N1	24 000€	9 600€
Les carabiniers Billy-Montigny Handball	N1	70 000€	28 000€
Handball Club Bullygeois	N2	25 000€	10 000€
Harnes Handball Club	N1	56 500€	22 600€
Volley Club Harnésien	N1	70 000€	28 000€
Sport nautique harnésien	N1	41 000€	16 400€
Harnes Volley Ball	N1	70 000€	28 000€
Liévin triathlon	N1	70 000€	28 000€
Basket Club Liévinois	N2	40 000€	16 000€
Volley Club Liévinois	N2	35 000€	14 000€
USAL Tennis de Table	N2	9 000€	3 600€
Arc club de Wingles	N2	3 000€	1 200€
TOTAL		530 500€	212 200€

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le 1^{er} versement de subvention aux 13 clubs haut niveau pour un montant total maximal de 212 200 €.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 212 200 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation :Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D30

RESSOURCES ET MOYENS

Convention de mandat pour la rénovation énergétique du groupe Scolaire les Petits Mousses, Cousteau d'Hulluch

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 05 décembre 2022, la commune d'Hulluch a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention cadre,

La commune d'Hulluch souhaite réaliser une rénovation énergétique du groupe scolaire les Petits Mousses /Cousteau. Le bâtiment est assujéti au décret tertiaire (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte - LTECV). Le coût global de cette opération est estimé à 1 743 154,92€ HT soit 2 091 785,91 €TTC (valeur août 2024) dont 1 320 945,50 € HT pour les travaux.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune d'Hulluch, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la rénovation énergétique de cet équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes auquel la Commune d'Hulluch a adhéré le 05 décembre 2022 et au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 20 décembre 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire les Petits Mousses /Cousteau sur la commune d'Hulluch est de 29 040 € soit 9680 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune d'Hulluch à la Communauté d'Agglomération au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire ainsi que l'ensemble des marchés qui seront passés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 29 040 € soit un versement de 9 680 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que l'ensemble des marchés, dont les marchés de travaux afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Hulluch à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15987/ Ligne de crédit 12115 Chapitre 458141,
- Recettes sur opération 23D15988/ Ligne de crédit 12116 Chapitre 458241.

Précise que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D31

RESSOURCES ET MOYENS

Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62 Rapport d'activité 2023 et rapport annuel des mandataires

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Territoires 62 intervient auprès des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial. Ses actions se déploient au travers de modes d'interventions réglementés : concessions d'aménagement, mandat ou AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Selon les dispositions de l'article L1524-3 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles d'administration et de contrôle applicables aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte, la SAEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année N-1.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté devant le Conseil Communautaire par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société Territoires Soixante Deux. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2023 de la SAEM Territoires 62.

Prend acte du rapport annuel des mandataires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin administrateur de la SAEM Territoires 62.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D32

RESSOURCES ET MOYENS

Artois Mobilités : Rapport d'activité 2023

Le rôle d'Artois Mobilités est d'organiser le transport urbain, de concevoir et de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire de compétence.

Artois Mobilités est une structure publique, régie par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le périmètre de cet établissement public englobe les 150 communes qui composent les Agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Artois Mobilités, a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, son rapport d'activité 2023.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2023 d'Artois Mobilités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D33

RESSOURCES ET MOYENS

Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Rapport d'activité 2023

Par délibération du 20 novembre 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a décidé la création d'un Office de Tourisme et du Patrimoine sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, l'office a adressé à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité 2023, il convient d'en prendre acte.

Pour rappel, vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant ainsi d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations. Ainsi, il a été décidé de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC permettant d'englober les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin Carvin, lors du Conseil du 14 décembre 2023.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D34

RESSOURCES ET MOYENS

SIZIAF : Rapport d'activité 2023

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2023 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prendre acte du rapport d'activité 2023 du SIZIAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX

C021024_D35

RESSOURCES ET MOYENS

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional Rapport d'activité 2023

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a transmis son rapport d'activité 2023 à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D36

RESSOURCES ET MOYENS

**Complément à la délibération du 12 juin 2024 "Déploiement de l'Autorisation Préalables de Mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.01.2025" permettant l'engagement opérationnel du dispositif
Groupement de commandes et autorisation de signature du marché**

Le 12 juin 2024, le Conseil communautaire a voté l'entrée dans le dispositif en APML et en APD des communes de Angres et d'Hulluch et validé la mise en place de la nouvelle géographie du dispositif au 1er janvier 2025.

La commune d'Hulluch ne souhaitant finalement plus intégrer le dispositif, les communes concernées à compter du 1er janvier 2025 sont les suivantes : Angres, Avion, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil et Vimy.

La délibération du Conseil communautaire du 12 juin 2024 évoquait la mise en place d'un nouveau groupement de commandes avec les communes concernées et le lancement d'un nouveau marché, qui sont actés par la présente délibération complémentaire, l'objectif étant d'adapter le volume de prestation de visites à l'accroissement du nombre de dossiers attendus.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement de commandes. En application de l'article L1414-3 II. du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

La consultation sera passée par procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-2 alinéa 1er, R2161-2 et R2161-5 du Code de la commande publique. Le marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, avec un minimum de 0,00 € HT et d'un maximum fixé à 1 720 000 € HT, sur la durée maximale de 4 ans du marché.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable pour une durée de 3 fois un an.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes concernées : Angres, Avion, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil et Vimy.

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer le marché et les pièces afférentes, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'offres de la CALL, avec l'attributaire.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 et seront proposés au vote des budgets suivants 2025 et 2026 sur l'imputation suivante : Budget Principal/Fonctionnement/ Ligne 9975.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D37

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet De Chargé de mission renouvellement urbain au sein de la Direction Renouvellement Urbain et Habitat

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission renouvellement urbain,

Vu le tableau des effectifs

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Le service renouvellement urbain regroupe des chargés de mission et chefs de projet sous l'égide d'un chef de service, ces collaborateurs disposant de formations différentes et de compétences spécifiques qui permettent à chacun d'apporter sa contribution à l'équipe dans le cadre du suivi des projets de renouvellement urbain du territoire qui compte 3 quartiers en NPNRU et 29 cités ERBM. Au sein de l'équipe, le chargé de mission renouvellement urbain prend en charge des aspects spécifiques en lien avec le volet « aménagement » des projets : projets d'aménagement, questions liées en termes de développement durable ou d'impact environnemental, sujets spécifiques biodiversité, gestion transitoire. Par ailleurs, la mise à jour de l'outil de suivi NPNRU relève du poste.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de mission renouvellement urbain.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des attachés territoriaux, relevant de la catégorie A,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur dans le domaine de compétences ainsi qu'une connaissance de l'environnement territorial, du territoire et des différents acteurs et partenaires en lien avec l'activité ;
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission renouvellement urbain au sein de la Direction Renouvellement Urbain et Habitat dans les conditions reprises ci-dessus.

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D38

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable de l'exploitation – collecte des déchets au sein de la Direction Patrimoine et Cadre de Vie

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de : responsable de l'exploitation - collecte des déchets,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

La collecte et la valorisation des déchets constituent un enjeu majeur pour notre communauté.

Dans le cadre de l'évolution des missions du service déchets et suite à une réorganisation, il est aujourd'hui proposé de créer le poste permanent à temps complet de responsable de l'exploitation - collecte des déchets qui assurera le contrôle des prestations de collecte et d'exploitation des déchetteries ainsi que la coordination de l'équipe de gestion du parc de bacs roulants. Il organisera le travail de l'équipe de contrôleurs.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B ;
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une bonne connaissance du territoire et de l'environnement institutionnel, de connaissances avérées dans le domaine de compétences et liées aux missions principales du poste, une expérience dans des fonctions similaires est souhaitée, ainsi que des qualités reconnues en management et gestion d'équipe ;
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de responsable de l'exploitation-collecte des déchets au sein de la Direction Patrimoine et Cadre de Vie dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D39

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet De Chargé d'étude « unité ingénierie » au sein la Direction Patrimoine et Cadre de Vie

Vu les articles L 313-1 et L 332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé d'étude unité ingénierie,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Relevant du Directeur Patrimoine et Cadre de Vie et du chef du service gestion des déchets, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, l'agent assurera une mission d'appui technique dans le cadre de l'organisation et de la gestion des prestations relevant du service collecte. Il assurera le suivi de la bonne exécution financière des marchés publics, le suivi des projets de mise en place de bornes enterrées, de la qualité des prestations exécutées ainsi que de la mise en œuvre et de l'exploitation des collectes informatisées.

Il assurera l'interface vis-à-vis des usagers et auprès des représentants des communes membres.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- L'agent recruté par contrat devra justifier de connaissance :
 - . dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés,
 - . en gestion de marchés et préparation budgétaire,
 - . des règles et procédures de la commande publique ;
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;
- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé d'étude unité ingénierie au sein la Direction Patrimoine et Cadre de Vie dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D40

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif Au sein de la direction des services techniques - Poste mutualisé entre deux directions Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D61 du 24/03/2022)

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant administratif mutualisé pour les directions habitat et renouvellement urbain et aménagement ingénierie maîtrise d'ouvrage et mobilité,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 24 mars 2022,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Afin de renforcer la coordination des différents dispositifs opérationnels mais aussi dans un souci de mutualisation, la CALL proposait en 2022 de renforcer l'appui administratif au sein des directions « Habitat et Renouvellement Urbain » et « Aménagement, Ingénierie, Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité ».

Relevant des deux directions précitées, l'assistant administratif apporte en effet une aide permanente dans les dossiers suivis par la direction en termes d'organisation et de logistique.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mutation externe, il est aujourd'hui proposé d'actualiser ce poste pour lequel les missions ont évolué et de l'ouvrir au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, relevant de la catégorie C ;

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

De la maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook, Powerpoint) et éventuellement des logiciels de gestion (astre),

De la maîtrise des techniques et outils de gestion de l'activité (gestion du temps, tableaux de bord, etc.),

D'une excellente maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et des règles grammaticales,

La connaissance de la gestion comptable des dossiers relatifs aux marchés de prestations de services, maîtrise d'œuvre, travaux seraient un plus ;

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste permanent à temps complet d'assistant administratif mutualisé pour les directions « Habitat et Renouvellement Urbain » et « Aménagement, Ingénierie, Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité » dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D41

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de Chef de projet Aménagement Au sein de la direction Aménagement Ingénierie Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D14 du 15/04/2021)

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de projet aménagement,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D14 du 15 avril 2021,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité, il était devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers.

L'objectif de la délibération du 15 avril 2021 était de créer une direction qui porterait la fonction « aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage » de l'agglomération et qui serait l'outil opérationnel des directions thématiques.

La mise en place de cette direction s'est effectuée au travers du redéploiement d'un service et de postes existants et par le renforcement des effectifs, notamment la création d'un poste de chef de projet aménagement ouvert sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux.

A la faveur d'une démission, il est aujourd'hui proposé d'actualiser ce poste pour lequel les missions ont évolué au cours des années et de l'ouvrir au cadre d'emploi des techniciens afin d'en optimiser les chances de recrutement.

Relevant de la Direction l'Aménagement, Ingénierie, Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité au sein de la Direction Générale des Services Techniques, le Chef de projet Aménagement exerce ses missions autour des grands projets à la fois urbain (ZAC Centralité à Lens 64 ha, par exemple) ou paysagers (Chaîne des Parcs, Eurovélo...) portés par la CALL.

Il coordonne l'aménagement des sites urbains à enjeux communautaires ou délégués à la CALL.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

- L'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'architecture et ou d'une première expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'architecture et du permis B ;

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs, attachés ou techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste permanent à temps complet de chef de projet aménagement au sein de la Direction Aménagement Ingénierie Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité dans les conditions reprises ci - dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D42

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission Environnement et Développement Durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D56 du 17/12/2019)

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Environnement et Développement Durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 17 décembre 2019,

La mise en place du Projet de territoire, la complexité croissante des missions assumées par les agents et la mise en place de plans ambitieux, de valorisation et d'appropriation d'espaces publics et naturels du territoire, nécessitaient la mise en place de conventions, de chartes collectives et de programmes d'investissement d'espaces naturels, d'espaces publics et voiries, ainsi que le pilotage d'études préalables au projet qui nécessitent une expertise spécifique.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de renforcer l'équipe en place en recrutant un chargé de mission Environnement et Développement Durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), par délibération en date du 17 décembre 2019.

A la faveur d'une démission, il est aujourd'hui proposé d'actualiser ce poste pour lequel les missions ont évolué au cours des années.

Sous l'autorité du chef de service Environnement, en lien étroit avec les services communautaires, le chargé de mission est chargé d'élaborer, piloter et animer le PCAET sur le territoire de la CALL.

A ce titre, en tant que chargé de mission du projet PCAET il est chargé de :

- Elaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial de la collectivité,
- Actualiser et compléter le profil Air Energie Climat du territoire,
- Définir la stratégie territoriale Air Energie Climat autour des axes relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables,
- Co-construire le programme d'actions avec l'ensemble des communes membres, les services communautaires et communaux, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants,
- Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions, planifier, organiser,
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation et évaluer les actions.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- d'une formation supérieure dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du climat, du développement durable ou d'une expérience équivalente dans l'animation d'un plan climat air énergie territorial,
- d'un fort intérêt pour les problématiques d'énergie et de développement durable allié à des connaissances de l'environnement territorial,
- de compétences dans la gestion de projet ;

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs, territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste permanent à temps complet de chargé de mission Environnement et Développement Durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D43

RESSOURCES ET MOYENS

Approbation d'un modèle de convention cadre et d'une tarification de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques

A la fin des années 1980, le déploiement d'un réseau câblé sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin a été porté par « Région Câble », devenue ensuite la société Numéricable, par le biais de la contractualisation, sous la forme de délégations de service public, passées par trois entités publiques distinctes du territoire :

- Le District Urbain de Lens-Liévin : 3 communes concernées,
- Le Syndicat Intercommunal de la Gohelle pour le DEveloppement de la Communication (SIGDEC) : 8 communes concernées,
- Le Syndicat Intercommunal du Liévinois pour le DEveloppement de la Communication (SILDEC) : 13 communes concernées dans l'agglomération, 1 commune hors agglomération.

Les 24 communes de l'agglomération ciblées par ces contrats ont été couvertes de façon variable selon les quartiers déployés.

En avril 2012, il a été mis fin à la délégation de service public consentie par le SIGDEC. Les fourreaux et les chambres de tirage transférés en qualité de biens de retour au syndicat ont alors été mis à disposition de Numéricable dans le cadre d'une convention d'occupation d'une durée de 20 ans.

Au terme de deux arrêtés préfectoraux du 15 septembre et du 4 octobre 2012 modifiant ses statuts, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) a pris au 1^{er} janvier 2013 la compétence en matière d'exploitation sur son territoire des réseaux de communications électroniques, se substituant ainsi au SIGDEC, puis au SILDEC un an plus tard (après le départ de la commune hors agglomération).

Par délibérations du 08 juillet 2015, la CALL a également résilié les deux autres contrats de délégation de service public conclus avec Numéricable, les fourreaux et les chambres de tirage lui ayant également fait retour.

Un protocole transactionnel et une mise à disposition ont été conclus le 10 juillet 2015 pour une durée de 20 ans, régissant l'occupation par Numéricable des fourreaux et des chambres, moyennant une tarification au mètre linéaire, pour la seule infrastructure existant à date, l'extension ultérieure du réseau devant faire l'objet de la conclusion de conventions particulières.

Au terme de cet historique, la CALL est donc propriétaire d'infrastructures passives de communications électroniques comprenant des fourreaux et des chambres de tirage, notamment occupées par Numéricable auquel a succédé la société SFR.

De plus, la CALL est également propriétaire d'autres infrastructures mises en place lors de la réalisation d'aménagements de voiries sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ses autres compétences.

Des investigations, d'ores et déjà menées avec le concours de la société Stratégic Scout, montrent que certaines de ces infrastructures sont également occupées, vraisemblablement sans titre, par des câbles appartenant à un ou plusieurs autres opérateurs.

En sa qualité de gestionnaire d'infrastructure d'accueil au sens de l'article L. 32, 21° du Code des Postes et Communications électroniques (CPCE), la CALL est tenue, conformément à l'article L. 34-8-2-1 du même Code, de faire droit aux « *demandes raisonnables d'accès à [ses] infrastructures émanant d'un exploitant de réseau ouvert au public à très haut débit* ».

Cette mise à disposition s'inscrit alors dans les règles énoncées à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En particulier, La CALL doit s'assurer que la mise à disposition de ses infrastructures s'exerce dans des conditions objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées.

Pour ce faire, il y a lieu d'une part d'adopter un modèle unique de convention cadre à conclure avec les opérateurs, fixant les modalités de l'utilisation non exclusive de ces infrastructures d'accueil souterraines. La durée proposée des conventions à conclure avec les opérateurs est de 20 ans afin de donner suffisamment de visibilité aux opérateurs clients qui porteront des investissements de tirage de câble dans ces infrastructures.

D'autre part, en application des dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), l'occupation ou l'utilisation du domaine public doit en principe donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant doit tenir compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation.

En application de ce principe il est proposé d'adopter une grille tarifaire unique pour l'ensemble des opérateurs correspondant au catalogue de services suivant :

Catalogue des Services	Tarif
SERVICES PRINCIPAUX	€ HT / mètre linéaire/an
Abonnement annuel pour occupation de fourreau	1,20
SERVICES ANNEXES	€ HT / heure
Prestations d'accompagnement sur le terrain d'agents territoriaux En heures ouvrables exclusivement Un minimum de 2 heures sera facturé par prestation.	40,00
PENALITES	En euros
Dossier de Fin de travaux (DFT) La troisième présentation d'une version du Dossier de Fin de Travaux non conforme ou incomplète, ainsi que toutes les versions suivantes non conformes ou incomplètes entraîneront chacune une pénalité unitaire de deux cents (200) euros. (§7.3)	
Occupation sans titre Si à l'occasion d'audits ponctuels organisés par la Personne Publique, est révélée dans les infrastructures d'accueil souterraines la présence de câbles ou d'aiguilles non déclarés par l'Opérateur, celui-ci sera redevable envers la Personne Publique (§4.3.1) : <ul style="list-style-type: none"> • de frais de dossiers d'un montant forfaitaire de deux mille (2000) euros ; • de frais de relevé de câblage d'un montant de deux (2) euros/mètre avec un minimum de cinq cents (500) euros ; 	
Enlèvement des équipements après le terme de la Convention (§13) ou normalisation d'une réparation provisoire des équipements - réparation définitive de son réseau (§8.2.2) Une pénalité égale à 1/100ème de la redevance de l'année considérée par jour de retard, sauf évènement de force majeure au sens de la jurisprudence administrative qui prolongerait le délai susvisé.	

Cette grille tarifaire fera l'objet d'une actualisation suivant l'évolution de l'indice TP01 (Index général « tous travaux » publié mensuellement par l'INSEE).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le modèle de convention cadre de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électronique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Adopte le catalogue tarifaire destiné à être annexé à cette convention ;

Autorise le Président à signer les conventions particulières avec les opérateurs, ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D44

RESSOURCES ET MOYENS

**Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
Pour l'exercice 2024 - Répartition "Dérogatoire libre"**

La loi de Finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale à destination des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce mécanisme de péréquation, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2024 ont été calculés pour chaque collectivité. Ainsi, les montants pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sont :

Prélèvement ensemble intercommunal : 0 €,
Reversement ensemble intercommunal : 8 048 860 €.

Ce reversement est ensuite réparti entre la CALL et ses communes membres selon le droit commun :

Part EPCI : 3 034 798€,
Part communes membres : 5 014 062 €.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles :

1. Conserver la répartition dite « de droit commun »,
2. Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : librement mais avec un écart maxi de 30%,
3. Opter pour une répartition « dérogatoire libre » : la nouvelle répartition est définie de façon libre.

Le pacte financier et fiscal voté par la CALL en 2012 prévoyait une répartition du FPIC « de droit commun ».

Cependant, par délibération en date du 22 février 2024, la CABBALR a remis en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et a donc acté la fin du reversement de la DSI à la CALL. La procédure de référé devant le juge administratif engagée par la CALL contre la décision prise par la CABBALR de ne plus verser la DSI à la CALL ayant été rejetée et dans l'attente du jugement au fond, les versements de DSI de la CABBALR sont interrompus dès 2024.

Afin de ne pas faire porter intégralement cette perte de ressources par le budget de la CALL et compte-tenu de l'impact sur les finances de l'ensemble des communes, il a été proposé de maintenir une DSC réduite dès 2024 à 6 millions d'euros.

Au vu de la baisse conséquente de DSC des anciennes communes du SIZIAF (*Bénifontaine, Loos-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil, Hulluch, Pont-à-Vendin, Meurchin et Wingles*) et de l'impact sur leur budget, il est proposé d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » afin de majorer, de façon exceptionnelle et uniquement pour 2024, le reversement du FPIC à ces 7 communes tout en maintenant le montant du reversement aux autres communes selon la répartition « de droit commun ».

Cette majoration viendra diminuer la part CALL portant la répartition à :

Part CALL : 1 928 676 €,
Part communes membres : 6 120 184 €.

A noter que dans le cas d'une répartition « dérogatoire libre », l'organe délibérant de la CALL doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant notification du FPIC, soit délibérer à la majorité

des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que le FPIC sera réparti selon la règle « dérogatoire libre ».

Fixe la répartition entre la CALL et ses communes membres de la manière suivante :

Part EPCI : 1 928 676 €,

Part communes membres : 6 120 184 €.

Fixe la répartition entre ses communes membres de la manière suivante :

Communes membres	Reversement FPIC - Répartition "de droit commun"	Dispositif exceptionnel	Montant du reversement "Dérogatoire libre"
BENIFONTAINE	9 423	5 114	14 537
HULLUCH	81 220	40 000	121 220
LOOS EN GOHELLE	164 797	350 000	514 797
MEURCHIN	95 943	235 081	331 024
PONT A VENDIN	85 918	109 548	195 466
VENDIN LE VIEIL	162 358	99 618	261 976
WINGLES	194 597	266 761	461 358
ABLAIN SAINT NAZAIRE	54 207	0	54 207
ACHEVILLE	16 554	0	16 554
AIX NOULETTE	89 153	0	89 153
ANGRES	117 185	0	117 185
ANNAY SOUS LENS	103 991	0	103 991
AVION	360 856	0	360 856
BILLY MONTIGNY	188 152	0	188 152
BOUVIGNY BOYEFFLES	55 064	0	55 064
BULLY LES MINES	275 118	0	275 118
CARENCY	22 275	0	22 275
ELEU DIT LAUWETTE	55 609	0	55 609
ESTEVELLES	55 757	0	55 757
FOUQUIERES LES LENS	137 825	0	137 825
GIVENCHY EN GOHELLE	52 187	0	52 187
GOUY SERVINS	9 600	0	9 600
GRENAY	156 958	0	156 958
HARNES	188 217	0	188 217
LENS	532 826	0	532 826
LIEVIN	558 842	0	558 842
LOISON SOUS LENS	99 267	0	99 267
MAZINGARBE	160 793	0	160 793
MERICOURT	262 731	0	262 731
NOVELLES SOUS LENS	128 251	0	128 251
SAINS EN GOHELLE	144 813	0	144 813
SALLAUMINES	190 858	0	190 858
SERVINS	28 555	0	28 555
SOUCHEZ	66 914	0	66 914
VILLERS AU BOIS	17 424	0	17 424
VIMY	89 824	0	89 824
Total FPIC	5 014 062	1 106 122	6 120 184

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D45

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement des provisions pour créances douteuses - Budget Principal

Conformément à l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis... ».

Une provision doit être obligatoirement constituée dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant que cette provision pour créances douteuses est provisoire et ajustable annuellement, selon l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable Public.

Considérant que la CALL, par la délibération n°69 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, a constitué pour le Budget Principal des provisions semi-budgétaires à hauteur de 390 449,72 € pour dépréciation des actifs circulants et 38 333,32 € pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité a depuis évolué, il convient d'ajuster les provisions comme suit :

- un ajustement à la baisse d'un montant de 124 580,79 € pour les dépréciations des actifs circulants correspondant aux loyers des aires non sédentaires, aux loyers et charges de locataires et aux prestations liées à la gestion de la fourrière ;
- un ajustement à la hausse d'un montant de 117 943,70 € pour les dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles liées aux avances remboursables accordées aux entreprises.

En conséquence, pour le Budget Principal, le solde de la provision pour les dépréciations des actifs circulants est fixé à 265 868,93 €. Le solde de la provision pour les dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles est fixé à 156 277,02 €.

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les dispositions de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil communautaire n°69 en date du 14 décembre 2023 portant sur l'ajustement de la provision pour créances douteuses du Budget Principal,

Vu l'état des restes à recouvrer produit par le comptable public au 24 juillet 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'ajustement des provisions proposées pour l'année 2024.

Décide d'ajuster à la baisse les provisions constituées en 2023 du Budget Principal pour un montant de 6 637,09 € et détaillé de la manière suivante :

- Reprise partielle de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 124 580,79 €,
- Dotation complémentaire de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 117 943,70 €.

Acte leur reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ou leur ajustement en cas de variation du risque.

Précise que les crédits sont prévus au budget Principal sur les imputations 7817 et 6816.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D46

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement des provisions pour créances douteuses - Budget Action Économique

Conformément à l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis... ».

Une provision doit être obligatoirement constituée dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant que cette provision pour créances douteuses est provisoire et ajustable annuellement, selon l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable Public,

Considérant que la CALL, par la délibération n°70 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, a constitué pour son Budget Annexe Action Economique une provision semi-budgétaire pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 305 745,02 €, au titre de loyers et charges, des taxes foncières et de la TEOM non payés par les locataires des pépinières et des hôtels d'entreprises,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité a depuis évolué, il convient d'ajuster à la baisse cette provision d'un montant de 31 756 €.

En conséquence, pour le Budget Annexe Action Économique, le solde de la provision pour dépréciations des actifs circulants est fixé à 273 989,02 €.

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les dispositions de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°70 du conseil communautaire du 14 décembre 2023 portant sur l'ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants au Budget Annexe Action Économique,

Vu l'état des restes à recouvrer produit par le comptable public au 24 juillet 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'ajustement de la provision proposée sur l'exercice 2024.

Décide de procéder à une reprise partielle de la provision pour dépréciation des actifs circulants du Budget Annexe Action Économique, pour un montant de 31 756 €.

Acte sa reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ou son ajustement en cas de variation du risque.

Précise que les crédits sont prévus au budget Annexe action économique sur l'imputation 7817.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D47

RESSOURCES ET MOYENS

Reprise totale de provision pour créances douteuses - Budget Crématorium

Conformément à l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis... ».

Une provision doit être obligatoirement constituée dans les cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- Lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant que cette provision pour créances douteuses est provisoire et ajustable annuellement, selon l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable Public,

Considérant que la CALL, par la délibération n°72 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, a constitué pour son Budget Annexe Crématorium une provision semi-budgétaire pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 504 €,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité a depuis évolué, le débiteur ayant réglé toute sa dette,

Il est proposé une reprise totale de la provision constituée à hauteur de 504 €.

En conséquence, pour le Budget Annexe Crématorium, le solde de la provision pour dépréciations des actifs circulants est fixé à 0 €.

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les dispositions de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°72 du conseil communautaire du 14 décembre 2023 portant sur la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants au Budget Annexe Crématorium,

Vu l'état des restes à recouvrer produit par le comptable public au 24 juillet 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'ajustement de la provision proposée sur l'exercice 2024.

Décide de procéder à une reprise totale de la provision pour dépréciation des actifs circulants du Budget Annexe Crématorium pour un montant de 504 €.

Précise que les crédits sont prévus au Budget Annexe Crématorium sur l'imputation 7817.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D48

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation du versement d'un acompte de la subvention versée au Comité d'œuvres Sociales de la CALL avant le vote du Budget Primitif 2025

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, imputées au compte 65748, rentre dans le cadre défini par l'article L1612-1 du CGCT afin de ne pas mettre en difficulté les associations du territoire ou de garantir la continuité d'exercice des missions,

Considérant que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales précise qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour arrêter la liste des bénéficiaires, le montant et le cas échéant, les modalités particulières de versement des fonds,

Considérant que le budget primitif 2025 de la CALL ne sera pas présenté au vote avant le 1er janvier 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025, pour permettre la continuité du service public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à procéder au versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la subvention votée en 2024 sur le mois de janvier, pour l'association listée ci-après, dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024	ACOMPTE A VERSER EN JANVIER 2025
Comité d'Œuvres et Sociales de la CALL	201 000,00 €	100 500,00 €

Donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025, sur le budget Général, chapitre 65, compte 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D49

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation d'engagement d'un acompte sur une subvention versée à l'association Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin avant le vote du budget primitif 2025

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, imputées au compte 65748, rentre dans le cadre défini par l'article L1612-1 du CGCT afin de ne pas mettre en difficulté les associations du territoire ou de garantir une continuité dans les missions exercées.

Considérant que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales précise qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour arrêter la liste des bénéficiaires, le montant et le cas échéant, les modalités particulières de versement des fonds,

Considérant que le budget primitif 2025 de la CALL ne sera pas présenté au vote avant le 1er janvier 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025, pour permettre la continuité du service public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à procéder mensuellement au versement de l'acompte et par douzième sur la base de la subvention attribuée en 2024 pour l'association ci-après, à compter du mois de janvier 2025 et jusqu'à la date de vote du montant définitif de la subvention 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024	ACOMPTE MENSUEL A VERSER JUSQU'AU VOTE DU BP 2025
Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin	1 004 464,00 €	83 705,33 €

Donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025, sur le budget Général, chapitre 65, compte 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D50

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - PAS-DE-CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 12 logements, rue Marcel Dandre à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°159557** en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 799 482 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 159557** constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 799 482 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D51

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 70 logements, Route de Méricourt à BILLY-MONTIGNY

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°161238** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 9 857 226 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 161238** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 857 226 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D52

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Construction de 28 logements, Rues de la Colline et Marcel Cachin à BOUVIGNY-BOYEFFLES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec MAISONS & CITES SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°162506** en annexe signé entre MAISONS & CITES SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 3 861 913 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 162506** constitué de 5 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 861 913 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D53

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 60 logements, rue de l'Égalité à BULLY-LES-MINES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°160200** en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 8 767 415 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 160200** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 8 767 415 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 6 logements, Avenue Henri Barbusse à HARNES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°160339** en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 1 097 713 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 160339** constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 097 713 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 60 logements, Avenue Henri Barbusse à HARNES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°159268** en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 6 263 743 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 159268** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 263 743 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt VILOGIA HOLDING- Acquisition en VEFA de 69 logements, rue de l'Orangerie à MAZINGARBE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec VILOGIA HOLDING prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°163446** en annexe signé entre VILOGIA HOLDING ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 10 225 658 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 163446** constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 10 225 658 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 25 logements, rue Saint Exupéry à MÉRICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°160829** en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 2 193 605 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°160829** constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 193 605 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D58

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 48 logements, ZAC Eco Quartier Ilots C1 C2 à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°160952** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 5 536 823 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 160952** constitué de 5 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 536 823 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D59

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 11 logements, Eco Quartier ilot C3 à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°160950** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 1 386 875 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 160950** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 386 875 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D60

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 46 logements, Eco Quartier Rue de la Gare à MÉRICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°159668** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 5 410 904 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 159668** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 410 904 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D61

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - PAS-DE-CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 53 logements résidence Equinoxe, 17 rue Victor Hugo à LIÉVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°159556** en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 273 292 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 159556** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **273 292 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D62

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2024 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	- 234 856,65 €
	Recettes :	- 234 856,65 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	+ 7 454 325,00 €
	Recettes :	+ 7 454 325,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 7 219 468,35 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D63

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2024 du budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 31 954,00€
	Recettes :	+ 31 954,00€

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	- 200 913,00€
	Recettes :	- 200 913,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à – 168 959 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D64

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2024 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 300 000,00 €
	Recettes :	+ 300 000,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	- 760 000,00 €
	Recettes :	- 760 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à – 460 000 euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D65

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2024 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 500 000,00 €
	Recettes :	+ 500 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	- 506 500,00 €
	Recettes :	- 506 500,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à – 6 500 euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D66

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe SPANC - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe SPANC, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2024 du Budget annexe SPANC, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement après avoir corrigé la section de fonctionnement de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : +188 677,88 €
	Recettes : 0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe SPANC, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 188 677,88 euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D67

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Port Fluvial, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2024 du Budget annexe Port Fluvial, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement après avoir corrigé la section d'investissement de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : + 508 687,84 €
	Recettes : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Port Fluvial, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 508 687,84 euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX



C021024_D68

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2024 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : +806 904,00 €
	Recettes : +806 904,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 20/09/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Crématorium, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 806 904 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.